



Direction Générale des Services

DELIBERATION N° CA 07062016-01

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 7 JUIN 2016

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 31 membres étaient présents ou représentés sur les 32 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection du Vice-Président du Conseil d'Administration :

Monsieur David ALARY est seul candidat à se présenter.

Résultats du scrutin

Inscrits : 32

Votants : 31

Exprimés : 25

Pour : 24 voix

Contre : 1 voix

Bulletins blancs ou nuls : 6

La Présidente déclare Monsieur David ALARY élu Vice-Président du Conseil d'Administration.

